



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 011-211101951-20230927-2620231-DE

S'LO

2023/035

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/2023

**Date convocation** : 20.09.2023  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 9  
**Votants** : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3<sup>ème</sup> Adjointe - Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Absente excusée** : Sylvie THUBIÈRES.

**Secrétaire de séance** : Bernard VIÉ.

### Objet : Demande de subvention au SYADEN pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public.

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voie consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

### **Le conseil municipal l'ouï cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE**, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

**AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

**DESIGNE** M. Olivier JURADO en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

**S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,  
Cédric LEMOINE.